
Appel d'offres # 2425-19105

ADDENDA 1

École Polyvalente Nicolas-Gatineau

Mesure Maintien des bâtiments Remplacement de la tour d'eau

Le présent addenda fait partie des documents d'appels d'offres. Le soumissionnaire doit en prendre connaissance et inclure les frais relatifs à son contenu dans le montant de la soumission.

L'ouverture des soumissions est reporté au vendredi 21 février 2025 à 11 h.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la demande d'équivalence en mécanique aux pages suivantes.

QUESTION 1

Est-ce possible de nous donner le nom de la firme responsable du contrôle avec qui nous devons faire affaire pour ce projet ?

RÉPONSE 1

La firme est Régulvar.

QUESTION 2

Pour l'ajustement de glycol à 35% dans la partie existante, ne serait-il pas plus sage de vider, laver et remplir avec du glycol neuf au lieu d'essayer d'atteindre le 35 % avec des essais erreur et de garder un réseau possiblement contaminé ?

RÉPONSE 2

Le Centre de services scolaire des Draveurs maintient la note en plan pour les travaux reliés au glycol.

QUESTION 3

Comme l'accès à la salle mécanique est directement au débarcadère est-ce possible de clarifier les heures où nous devons libérer l'espace pour les livraisons des matériaux, et la sortie des débris.

RÉPONSE 3

Le débarcadère ne pourra pas être emprunté lors des plages horaires suivantes : 6 h 45 à 8 h et de 14 h à 15 h.



Signature de la personne responsable du
Service des ressources matérielles au
Centre de services scolaire des Draveurs

13 février 2025

Date



Le 12 février 2025

ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU

REPLACEMENT DE L'AIR CONDITIONNÉ ET DES TOURS DE REFROIDISSEMENT

ADDENDA N° M-01

MÉCANIQUE

Propriétaire	Centre de services scolaire des Draveurs
Ingénieurs-conseils et rédacteur	WSP Canada Inc. Sylvain Fournier
Dossier	CA0008057.7079

1.0 GÉNÉRAL

1.1 Équivalence :

1.1.1 Le refroidisseur de liquide de marque Daikin proposé en lien avec les nouveaux refroidisseurs de liquide "REF-1" et "REF-2" est accepté en équivalence pour ce projet. Le modèle cité plus bas ne constitue qu'une approbation générale de performance. Il incombe à l'Entrepreneur et au fournisseur d'assurer le respect des critères de performance et de qualité de l'équipement proposé afin de rencontrer les exigences indiquées aux plans et devis.

- Marque : Daikin
- Modèle : AGZ010F



De plus, les caractéristiques suivantes devront être assurées :

- Si le cas, l'Entrepreneur devra assumer tous les coûts reliés à des modifications requises sur site afin d'accommoder l'installation du produit proposé, tel que les raccordements électriques, de la construction d'une structure sous les unités, ou autres.

Approuvé par :

François Patry, ing. (Mécanique)